

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, BERNARD C, ALBÉRIC, BRIAND,
DRILLAUD GAUVIN, FESTINO, GÉRODOLLE
Mrs CLOCHARD, BILLEROT, BORDAGE, AUGER, CAILLET, SAINTON

Excusés : Mme BERNARD V, BROUSSARD, Mrs BRETEAU, MEUNIER,
PARTHENAY, SAUVAGE

Pouvoirs : Mme ALBÉRIC à Mr AUGER (jusqu'à son arrivée)
Mme BERNARD V à BERNARD C
Mme BROUSSARD à Mr CAILLET
Mr SAUVAGE à Mme DRILLAUD GAUVIN

Secrétaire de Séance : Mr CAILLET

Date de convocation et d'affichage : 04/04/2017

Le Maire ouvre la séance à 20 H 45

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2017.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 mars 2017 qui n'amène aucune remarque ni observation et est validé en l'état.

2- VOTE DES TAXES COMMUNALES 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal de revenir sur ce point après avoir validé le budget 2017 ce qui est accepté par les membres présents.

3- VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Mme BRIAND, rapporteur de la commission Ad Hoc réunie le 28 mars dernier, rend compte des propositions quant aux subventions à attribuer en 2017. Elle signale que plusieurs aides sont en suspens faute de réception de dossiers de demandes. Elle précise également que le montant global des subventions 2017 sera basé sur 12 000 €.

A la lecture du montant attribué à l'association APFCN (association paléontologique des fours à chaux de Nanteuil), Mr CAILLET prend la parole et rappelle le principe d'équité pour toutes les associations Nanteuillaises, à savoir 150 euros ; il demande donc, appuyé par Mme FESTINO que le montant attribué soit de 150 euros au lieu de 100 euros, ce qui est voté ; Mme DRILLAUD GAUVIN et Mr BORDAGE confirme ce principe d'équité.

Elle passe ensuite la parole à Mme DRILLAUD GAUVIN qui donne lecture d'un courrier de ladite commission adressé aux associations communales pour leur expliquer les modalités d'attribution des subventions et d'éviter les problèmes de compréhension de l'année passée. Copie du courrier en annexe

Délibération adressée en préfecture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe pour l'année 2017 les subventions ci-après :

ASSOCIATIONS	BUDGET 2017	ASSOCIATIONS	BUDGET 2017
Comité USEP	420	Club Astronomie Pégase 79	150
Rout'avec toit	150	Akro D'Scène	150
Assoc conciliateurs de justice	100	Assoc Festival sur Mesure	/
Lycée Val Sèvre festi'music	100	• subvent except Festival	800
Hand ball st maixentais	100	Amis de la TSF	80
Comité des Foires	100 (*)	APFCN (association Paléontologique	150
Société chasse ACCA	150	des Fours Chaux de Nanteuil)	
Cyclo Club Nanteuillais	150	Assoc Parkinsoniens D-Sèvres	50
. subvention exceptionnelle	500	France Alzheimer	50
CPE	420		
• subvention exceptionnelle	500 (*)		2387,00
Loisirs Nanteuil Activités	150	Reste à attribuer	
Coopérative maternelle école	842		12.000.00
Coopérative primaire école	2901		
• subvention classe découverte	520 (*)	Total : 65745	
3 ^{ème} age	150		
VTT Passion	150	(*) subventions déjà versées par	
Ecole de VTT	380	Délibérations particulières	
• subvention exceptionnelle	250		
Les Fines Aiguilles	150		

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (Commune, Lotissement, bar) COMMUNE

Le Maire donne connaissance des propositions 2017 en fonctionnement. Plusieurs réajustements ont été effectués au chapitre 011 « charges à caractère général » - carburants, fournitures d'entretien et assurance et au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».- subventions (cf délibération ci-dessus). Les crédits ainsi diminués sont transférés en investissement via le 023/021.

Il propose également afin d'effectuer des travaux d'investissement d'ouvrir une ligne de trésorerie comme cela se pratique couramment car un emprunt (lotissement) se termine en juillet 2018. Refus des membres du Conseil Municipal.

Le budget primitif de la Commune s'équilibre en fonctionnement à 1 134 275,74 € compte tenu d'un virement total vers l'investissement de 82 242,00 €.

Il présente ensuite sa proposition de budget en investissement

En investissement, compte tenu des recettes prévisionnelles à recouvrer et des dépenses obligatoires auxquelles s'ajoutent les crédits votés avant budget, les crédits engagés dans le marché du bâtiment périscolaire et de la voirie du lotissement notamment, le reste disponible pour les travaux est de 27 729,49 €.

Ainsi sont inscrits en travaux et acquisitions nouveaux : En acquisition de matériel : achat d'une unité centrale pour la mairie, d'une machine à laver pour le groupe scolaire, les nouveaux logiciels professionnels de la mairie (vote de crédits avant budget) et une nouvelle table de mixage pour la MTL.

Restent à réaliser avec des crédits 2016 non utilisés : bâtiment périscolaire, travaux finition de voirie aux Alisiers, travaux viabilisation Rue de la Plaine, réseau éclairage public Lotissement Croisannière.

LOCATION DU CAFE RESTAURANT 2017

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 8 859,24 €. Le budget investissement s'équilibre à 11 469,25 €.

LOTISSEMENT LES ALISIERS 2017

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 79 842,32 € avec un transfert de l'excédent cumulé des ventes des 10 lots au budget principal dès vente totale. Le budget investissement s'équilibre à 4 507,91 € (comptabilité de stocks) Il reste actuellement 2 lots non vendus

2- VOTE DES TAXES COMMUNALES 2017

Au vu du budget 2017, l'augmentation des taux des taxes communales 2017 est mise au vote à bulletin secret dont le dépouillement sera effectué par Mr AUGER.

1^{er} vote : principe de l'augmentation : (16 bulletins)

- Abstention : **1 voix**

- Oui : **10 voix**

- Non : **5 voix**

Le principe de l'augmentation des taux est donc adopté à la majorité

2^{ème} vote : montant de l'augmentation du taux : (16 bulletins)

- 0% : **4 voix**

- 1% : **6 voix**

- 2% : **6 voix**

Faute de majorité un nouveau vote est effectué

3^{ème} vote : montant de l'augmentation à 1 ou 2% : (16 bulletins)

- 1% : **10 voix**

- 2% : **6 voix**

L'augmentation de 1% est donc adoptée à la majorité

Délibération adressée en préfecture :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes bases d'imposition prévisionnelles fournies par les services des Impôts afin de fixer les taux d'imposition des différentes taxes directes locales pour 2017 ainsi que le rappel des taux de référence communaux de 2016.

Il fait ensuite rappel qu'une liste de travaux à réaliser est en attente de financement faute de moyens suffisants et qu'il serait opportun de revoir les taux d'imposition à la hausse pour 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de fixer les taux 2017 comme suit :
 - Taxe d'habitation : **16,05 %**
 - Taxe foncière prop bâties : **12,46 %**
 - Taxe foncière prop non bâties : **45,84 %**

Arrivée de Mme ALBÉRIC

5 - CRÉATION DE POSTES (personnel communal)

Mr CAILLET prend la parole pour questionner le Maire quant à son intervention auprès des employés communaux concernés ; en effet, un agent communal a interpellé Mr CAILLET pour lui dire que le maire était venu les voir pour leur signifier que leur avancement de grade n'avait pas été accepté par le conseil municipal lors de la commission budgétaire à huit-clos mais que lui-même était contre cette décision ; Mr CAILLET s'étonne que le maire dévoile un débat alors même qu'aucun vote n'a eu lieu ; il ajoute qu'il aurait été plus judicieux d'attendre la réunion votant la décision avant de les avertir et indique que ce type d'intervention était de nature à détériorer de façon brutale les relations entre les agents techniques et les membres du conseil municipal notamment Mr BILLEROT.

Mr BILLEROT s'indigne également et dit qu'il y a des choses qui ne se font pas et que la démarche de Mr CLOCHARD est indigne d'un maire.

Mme DRILLAUD GAUVIN rappelle plusieurs points sur lesquels il avait déjà été signalé quelques remarques ou observations notamment que le maire, quel que soit son avis personnel, doit porter la décision du conseil municipal, ce que ne fait pas Mr CLOCHARD.

Mme ALBÉRIC rappelle qu'elle avait demandé que le point soit abordé en huit clos alors que la secrétaire était présente. Celle-ci rétorque que personne ne lui a demandé de partir après cette réunion de préparation budgétaire et que si cela avait été fait, elle aurait quitté la salle sans problème. Le Maire précise qu'une réunion à huit clos est sans présence du public.

Le Maire tient à remettre les choses dans leur contexte : il précise qu'il a donné un avis favorable au Centre de Gestion pour un avancement de grade concernant tous les agents, selon leurs attributions. Par contre, la création des postes correspondants relève d'une décision des membres du Conseil Municipal.

Le Maire ne pense pas avoir outrepassé ses droits en l'attente d'une décision finale des élus mais s'offusque et menace le conseil municipal : « nous finissons la réunion car il y a encore du travail et vous vous débrouillez ensuite !! »

La discussion se termine sur un vote validant la décision précédente à savoir création de 2 postes pour les employés les plus proches de la retraite.

Il est décidé également d'invoquer auprès des agents refusés les difficultés financières du budget 2017.

Délibération adressée en préfecture :

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réception des tableaux de proposition d'avancement de grade établis pour l'année 2017 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, plusieurs créations sont à réaliser.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- ❖ **DÉCIDE** de créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal (TC) et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (TNC)
- ❖ **DÉCIDE** de supprimer les postes anciens des agents concernés dès leur nomination dans leur nouveau grade (délibération ultérieure)
- ❖ **DÉCIDE** de supprimer les postes anciens des agents qui ont quitté la collectivité ou promus
- ❖ **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs tel que décrit ci-après :
- ❖

ADMINISTRATIF

- 1 attaché territorial, catégorie A, titulaire, temps complet (39 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (27 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, (18 h) **en disponibilité**

TECHNIQUE

- 1 technicien territorial, catégorie B, titulaire, temps complet (35 h) si promotion interne acceptée
- 1 agent de maîtrise principal, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)**
- 1 agent de maîtrise, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (11.22/35^{ème})
- 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (20/35^{ème})
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (20/35^{ème})**

6 - DEMANDE D'UTILISATION DU STADE PAR SEP Section Foot d'Exireuil

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la mairie d'Exireuil sollicitant le prêt du stade et de ses équipements pour l'année sportive à venir au profit de la section Football de sa SEP. Il propose que si cette mise à disposition est validée, une convention sera mise en place.

Délibération adressée en préfecture :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande émanant de la commune d'Exireuil concernant l'utilisation du stade communal et de ses équipements pour son association sportive SEP Section Football pour la saison sportive prochaine (de novembre 2017 à mars 2018) avec prise en charge de frais de mise à disposition à hauteur de 50 €/utilisation.

Il rappelle également que cette association avait déjà utilisé ces installations en 2011, 2012, 2013 et 2014 et qu'une demande de participation financière avait été mise en place par le biais d'une convention.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le montant de 50€/utilisation
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante

7 - PRIX DE CESSION DU TERRAIN NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a validé la création d'un nouveau lotissement « Plaine du Peu IV ». Le cabinet d'architectes et d'urbanisme chargé de sa mise en route a été retenu et le plan de bornage est en cours d'établissement.

Les parcelles concernées appartenant à la commune, il demande au Conseil Municipal de fixer le principe d'un prix de vente de ces terrains.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le principe de la vente des parcelles à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au prix de l'euro symbolique

8 - DÉCISION ACHAT TERRAIN RUE DES ALISIERS

Délibération :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de plusieurs réunions, il avait été question de l'achat éventuel de la parcelle ZL 504 appartenant à un particulier afin de permettre rapidement sa viabilisation qui retarde la finition des travaux de voirie du lotissement des Alisiers.

Le principe d'acquérir cette parcelle, d'achever de la viabiliser est validé. Un prêt relais en attente de sa revente pourra être envisagé.

La décision finale est reportée ultérieurement.

9- VENTE ÉVENTUELLE DE BATIMENT ET DE TERRAIN (partie gauche ancienne mairie et terrain RD 737)

Délibération :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 15 novembre 2016, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente une partie de l'ancienne mairie (côté droit) et de faire appel à Maître MOUNIER, notaire de la commune, pour en faire l'évaluation.

Celle-ci a donné lieu à une nouvelle discussion le 27 janvier 2017 pour confirmation de la volonté de vendre cette partie de bâtiment communal.

En fonction de ces éléments et vu les moyens limités du budget 2017, le Conseil Municipal envisage la mise en vente de la partie gauche du même bâtiment. Une nouvelle estimation sera demandée à Me MOUNIER ; Mme GERODOLLE demande à ce que des conseillers municipaux ou adjoints soient présents lors de prochaines visites des bâtiments à vendre.

De même, par acte de donation du 13 avril 2016, la commune a pu acquérir une parcelle cadastrée ZK 437 ;

Au vue de la situation budgétaire 2017, le Conseil Municipal a décidé également de remettre en vente ce terrain constructible.

10 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX (bâtiment associatif du stade)

Délibération :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bâtiment associatif a été créé il y a quelques années à proximité des ateliers municipaux pour 4 associations communales.

Des toilettes ont été construites mais elles nécessitent un entretien périodique. Il propose donc au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel intervenant sur les bâtiments communaux (ancienne mairie, toilettes publiques) pour effectuer l'entretien courant de ces installations.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse l'augmentation du temps de travail parce qu'il estime que les associations pour lequel ce bâtiment est mis à disposition peuvent l'entretenir par elles-mêmes.

11 - DÉCISION SUR COMPENSATION PARCELLE AR 159 A LA RIPAILLE

Délibération :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de plusieurs réunions, il avait été question de la parcelle AR 159 appartenant à un particulier qui était considérée comme partie intégrante de la voirie communale (bas-côtés). Ce particulier souhaitant vendre sa propriété avait demandé la régularisation de la situation par la vente de cette parcelle au profit de la commune.

Il avait également demandé une compensation au titre de paiement de taxes foncières afférent à ce terrain.

Après discussion, le Conseil Municipal maintient sa décision d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique et sans versement de compensation.

12 - POINT SUR LE RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Personnel)

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, réuni lors de sa séance du 16 mars, concernant le projet de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sur la commune de NANTEUIL. Ce projet avait été validé en réunion du 27 janvier 2017.

Ce projet a reçu un avis favorable de la part du collège employeur mais un avis défavorable à l'unanimité des représentants du collège personnel pour les raisons suivantes :

- Les membres du collège personnel regrettent la suppression de l'IFSE lors d'un congé longue maladie, congé longue durée, congé grave maladie. De plus, un membre regrette qu'aucun groupe de travail n'ait été constitué et l'absence de communication sur le nouveau régime indemnitaire auprès du personnel ».

Après délibération, le Conseil Municipal

- **MAINTIENT** son projet de mise en place du RIFSEEP tel qu'il a été validé le 27 janvier 2017 estimant qu'un avis reste un avis.

13 - FORCEMENT RÉSEAU RUE DE LA CERISAIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de précédentes réunions avait été abordé le projet d'enfouissement des lignes électriques réalisé par le SIEDS et la possibilité offerte à la Commune de profiter de l'ouverture des tranchées pour enfouir les réseaux téléphoniques et remettre à neuf l'éclairage public.

Suite à la réponse du SIEDS, aucune aide supplémentaire ne pouvant être attendue pour la mise en place de nouvelles installations d'éclairage public, ces travaux restent donc une charge financière trop importante pour la commune.

Etant donné la situation budgétaire 2017, après délibération, le Conseil Municipal

- **RÉFUSE** le devis de participation financière aux travaux d'enfouissement et de rénovation du réseau éclairage public Rue de la Cerisaie

14- COMPTE RENDU DE GESTION

Travaux des employés.

- Travaux d'aménagement autour de l'église (construction d'un mur en pierres)
- Broyage des haies, tonte, taille
- Ramassage des branches tombées
- Epandage d'engrais au stade et sur terrain des Sapins
- Peinture des tuyaux de chauffage à la cantine
- Contrôle des jeux (Dekra)
- Fixation du défibrillateur à la salle périscolaire
- Traitement du cimetière
- Mise en place d'un bardage bois à l'école
- Fabrication de tablettes pour le mur de l'église
- Nettoyage des panneaux de signalisation
- Binage manuel
- Mise en place de pierres dans les chemins (170 tonnes de calcaire provenant des fours à chaux Labasse et 145 tonnes de diorite provenant des carrières Moreau)
- Prêt des tivolis

Commission Sécurité : résultats

Local LNA : OK

Local N° 13 : Consuel OK et mise en service Séolis

Sécurité MTL : OK

Eglise : prévoir 2 BAES (Blocs Autonomes Eclairage de Secours), 1 extincteur, 1 alarme, réfection des plafonds et de l'installation électrique, condamnation de l'escalier hors norme de la tribune.

Mme ALBÉRIC membre de LNA demande si un courrier sera adressé afin d'aviser la mise à disposition du local ou propose d'informer elle-même.

15- INFORMATIONS DIVERSES

Stagiaire aux ateliers : stage jusqu'au 14 avril pour un élève du lycée horticole Gaston Chaissac de NIORT

Remerciements : Le Président du CLPE convie l'ensemble du Conseil Municipal pour un pot de remerciements pour la course « Vallée des Sources » édition 2017 le jeudi 13 avril à 19 h à la MTL

Remerciements : Suite aux condoléances envoyées concernant le décès de Stéphane BARRAUD et Marie-Laure GUIONNET

Encart bulletin municipal pour LNA : Mme ALBÉRIC regrette la mention « *en raison de la réception retardée de l'information* » sur la feuille supplémentaire éditée pour compléter le bulletin municipal. Elle confirme que l'article a bien été envoyé à la bonne adresse.

Le Maire lui rétorque que le courriel a été adressé à une adresse mail erronée. Un justificatif est joint.

La séance est levée à 23H20

Le secrétaire de séance,
Jérôme CAILLET

Le Maire,
Jean-Marie CLOCHARD

RÉFUSE le devis de participation financière aux travaux d'enfouissement et de rénovation du réseau éclairage public Rue de la Cerisaie

14- COMPTE RENDU DE GESTION

Travaux des employés.

- Travaux d'aménagement autour de l'église (construction d'un mur en pierres)
- Broyage des haies, tonte, taille
- Ramassage des branches tombées
- Epandage d'engrais au stade et sur terrain des Sapins
- Peinture des tuyaux de chauffage à la cantine
- Contrôle des jeux (Dekra)
- Fixation du défibrillateur à la salle périscolaire
- Traitement du cimetière
- Mise en place d'un bardage bois à l'école
- Fabrication de tablettes pour le mur de l'église
- Nettoyage des panneaux de signalisation
- Binage manuel
- Mise en place de pierres dans les chemins (170 tonnes de calcaire provenant des fours à chaux Labasse et 145 tonnes de diorite provenant des carrières Moreau)
- Prêt des tivolis

Commission Sécurité : résultats

Local LNA : OK

Local N° 13 : Consuel OK et mise en service Séoils

Sécurité MTL : OK

Église : prévoir 2 BAES (Blocs Autonomes Eclairage de Secours), 1 extincteur, 1 alarme, réfection des plafonds et de l'installation électrique, condamnation de l'escalier hors norme de la tribune.

Mme ALBERIC membre de LNA demande si un courrier sera adressé afin d'aviser la mise à disposition du local ou propose d'informer elle-même.

15- INFORMATIONS DIVERSES

Stagiaire aux ateliers : stage jusqu'au 14 avril pour un élève du lycée horticole Gaston Chaissac de NIORT

Remerciements : Le Président du CLPE convie l'ensemble du Conseil Municipal pour un pot de remerciements pour la course « Vallée des Sources » édition 2017 le jeudi 13 avril à 19 h à la MTL

Remerciements : Suite aux condoléances envoyées concernant le décès de Stéphane BARRAUD et Marie-Laure GUIONNET

Encart bulletin municipal pour LNA : Mme ALBERIC regrette la mention « en raison de la réception retardée de l'information » sur la feuille supplémentaire éditée pour compléter le bulletin municipal. Elle confirme que l'article a bien été envoyé à la bonne adresse.

Le Maire lui rétorque que le courriel a été adressé à une adresse mail erronée. Un justificatif est joint.

La séance est levée à 23H20

Le secrétaire de séance.
Jérôme CAILLET

Le Maire.
Jean-Marie CLOCHARD



Sujet : Re: Article bulletin municipal

De : Loisirs Nanteuil Activités LNA <loisirsnanteuilactivites@gmail.com>

Date : 26/03/2017 22:27



Pour : "Jean-Marie Clochard - Maire de Nanteuil (79)" <commune.nanteuil@orange.fr>
(Adresse mail de la mairie)

Bonjour,

L'article a bien été envoyé à commune.nanteuil@orange.fr le 07/12/2016.

Je vous joins l'article de l'association ainsi qu'une photo.

Cordialement,

Delphine Bourgoin

Le 24 mars 2017 à 09:05, Jean-Marie Clochard - Maire de Nanteuil (79)

<commune.nanteuil@orange.fr> a écrit :

Bonjour,

Il a été porté à ma connaissance votre transmission le 7 décembre 2016, sur ma boîte mail personnelle, de l'article à insérer dans le "Nanteuil Info" .

Malgré mes recherches, il s'avère que je n'ai pas réceptionné ce courriel.

Le Conseil Municipal a donc décidé de mettre en page cet article, et de le distribuer dans les boîtes aux lettres avec une mention explicative.

A cet effet, veuillez me faire parvenir en mairie, le courriel concernant la rédaction des activités de votre association.

Cordialement.

Jean-Marie Clochard, Maire de Nanteuil (79)

05 49 76 13 11

commune.nanteuil@orange.fr

— logo LNA.png —

Courrier aux responsables d'associations nanteuillaises

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents d'associations nanteuillaises,
Mesdames et messieurs les membres des bureaux,

Le 28 mars 2017, la commission chargée de l'attribution des subventions s'est réunie afin de répartir la somme de 12 000 euros allouée dans le budget 2017 pour le soutien aux associations de Nanteuil et des associations extérieures, soit locales ou nationales. Le bilan de la commission est ensuite présenté lors d'un conseil municipal qui valide le travail effectué, à condition toutefois que les propositions soient cohérentes et les choix justifiés.

Ainsi, les membres de la commission, issus de la majorité et de l'opposition, sont pleinement conscients du rôle actif de vos associations dans la vie locale de notre commune. Nanteuil est d'ailleurs connue pour ce dynamisme dans le territoire du Haut Val de Sèvre. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal accorde une subvention à toute association qui en fait la demande.

Mais, comme vous le savez aussi bien que nous, la situation financière des collectivités locales est plus difficile depuis quelques années, et Nanteuil ne fait pas exception. Il s'agit donc pour le conseil municipal d'être encore plus attentif aux dépenses effectuées et d'agir avec rigueur. Cela explique que, depuis l'année dernière, le conseil municipal, par la voix du Maire, demande à chaque association de fournir un bilan de ses activités, notamment d'un point de vue financier. Cette nouveauté a pu susciter incompréhension et méfiance parmi vous, ce que nous comprenons bien évidemment. En fait, ces informations sont essentielles : elles permettent à la commission d'ajuster les subventions au plus près de vos besoins et de vos projets. Car notre priorité est double : vous accompagner le mieux possible, tout en tenant compte de la diversité de vos fonctionnements et de vos actions.

Nous souhaitons que vos associations vivent et fassent vivre une belle année à Nanteuil, avec l'aide de la subvention accordée. Les membres de la commission, au nom de tout le conseil municipal, restent à votre disposition si vous souhaitez avoir des informations supplémentaires.

Veillez, mesdames, messieurs, accepter l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission d'attribution des subventions

